Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS COMMERCE INTERNATIONAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Culture générale et expression

Session 2019 • Code sujet : **CULTGEN** • Durée : **4 heures**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Synthèse sur les pratiques collaboratives et les liens sociaux (1 question) **Page 3**

2. La société nous rend-elle solidaires ? (1 question) **Page 6**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbtsci.fr/assets/annales/bts-ci/E1 - Culture Générale et Expression (CGE)/2019/BTS CI - E1 - Culture Générale et Expression (CGE) - Session 2019 - 1-Sujet.pdf

1. Synthèse sur les pratiques collaboratives et les liens sociaux

Le corpus présente les promesses et les limites de la société collaborative à travers des pratiques d'échange, un graphique sur leurs avantages, des expériences de coworking et un dessin consacré au covoiturage. L'extrait de Jean Giono oppose l'autonomie de l'artisan à la spécialisation du travail ouvrier.

Première partie

Question Synthèse. Rédigez une synthèse objective, concise et ordonnée des quatre documents du corpus : l'étude d'Émilie Daudey et Sandra Hoibian sur la société collaborative, l'article d'Emmanuelle Andreani-Facchin et Antoine Mestres sur le coworking, l'extrait de Jean Giono sur le travail artisanal et le dessin de Rémi Malingrey consacré au covoiturage.

Le corpus confronte les promesses de coopération aux limites concrètes des échanges et du travail partagé. Le tableau précise la nature, l'idée directrice et les procédés de chaque document, puis propose une problématique, un plan et une synthèse objective fondée sur le corpus.

Document : nature et idée directrice	Apports et liens sociaux	Limites et tensions	Procédés
1. Émilie Daudey et Sandra Hoibian, étude du CREDOC et graphique d'enquête, 2014. Les pratiques collaboratives ont des effets variés, sans être nécessairement solidaires.	Le graphique présente les avantages cités : économies ou gains, 67 % ; rencontres et liens, 47 % ; protection de l'environnement, 30 % ; amélioration de la société, 25 % ; action locale, 15 %.	Les gains financiers dominent. Les plateformes produisent souvent des liens faibles et laissent peu de pouvoir aux usagers. 8 % ne voient aucun avantage ; 3 % ne répondent pas.	Opposition entre idéal et réalité, exemples, enquête chiffrée et nuance.
2. Emmanuelle Andreani-Facchin et Antoine Mestres, reportage journalistique avec témoignages, 2018. Le coworking rapproche des travailleurs indépendants, mais ne garantit pas une communauté.	Les espaces partagés peuvent rompre l'isolement et mettre en présence des personnes de métiers différents.	Mélissa ne parvient pas à se concentrer ni à créer les liens espérés. Pierre constate que les échanges restent limités et que le coworking n'offre pas la sécurité de l'emploi.	Description des lieux, citations directes et témoignages contrastés.
3. Jean Giono, extrait argumentatif de *Lettre aux paysans sur la pauvreté et la paix*, 1938. La spécialisation industrielle réduit l'autonomie du travailleur.	L'artisan maîtrise toutes les étapes de son métier et choisit son mode de vie.	L'ouvrier de l'usine, limité à une tâche, dépend de son poste et ne peut vivre librement ailleurs.	Opposition entre le père artisan et l'ouvrier, répétitions de « il ne peut », image de l'emprisonnement et critique ironique du progrès.
4. Rémi Malingrey, dessin de presse sur le covoiturage, publié dans *Libération* en 2014. Le dessin représente un véhicule rempli de nombreux passagers.	La voiture figure le déplacement collectif et le partage d'un trajet.	L'accumulation caricaturale des passagers souligne avec humour l'entassement et la promiscuité.	Caricature visuelle, accumulation et exagération.

Problématique et plan détaillé
Problématique : Dans quelle mesure les pratiques collaboratives créent-elles des occasions de rencontre sans garantir une solidarité durable ni préserver l'autonomie ? **I.** Les échanges, le covoiturage et le coworking multiplient les occasions de partage et de rencontre. **II.** Ces rapprochements restent limités par les intérêts économiques, la superficialité des liens et les contraintes du travail.

Rédaction intégrale de la synthèse

Les pratiques collaboratives se développent dans les échanges entre particuliers, le coworking et le covoiturage. Elles sont souvent présentées comme un moyen de créer du lien et de renforcer la coopération. Pourtant, leur portée sociale dépend des usages et des conditions dans lesquelles elles s'exercent.

Ces pratiques multiplient les occasions de rencontre et de partage. Dans l'étude du CREDOC, 47 % des répondants associent les pratiques collaboratives aux rencontres et aux liens. Le coworking rassemble des travailleurs indépendants qui n'auraient pas nécessairement eu l'occasion de se côtoyer ; le covoiturage réunit plusieurs passagers dans un même véhicule. Certains échanges supposent aussi un engagement commun, comme le don ou la contribution à un projet. Chez Giono, l'artisan maîtrise l'ensemble de son métier et conserve ainsi une large autonomie dans sa vie.

Cependant, ces rapprochements ne produisent pas toujours une solidarité durable. Pour 67 % des répondants, l'avantage principal des pratiques collaboratives est de réaliser des économies ou de gagner de l'argent. Les échanges sur les plateformes restent souvent de simples transactions, tandis que les espaces de coworking ne garantissent ni convivialité ni entraide. Le dessin de Malingrey représente d'ailleurs le covoiturage sous la forme d'un véhicule comiquement surchargé. Enfin, Giono oppose à l'autonomie de l'artisan l'ouvrier réduit à une tâche, dépendant de l'usine et contraint d'y rester. Les pratiques collaboratives favorisent donc des occasions de partage, mais celles-ci ne suffisent pas à assurer des liens profonds ou une véritable autonomie.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les pratiques collaboratives favorisent les rencontres et le partage, mais leurs effets solidaires restent limités par les intérêts économiques, la faiblesse des liens et certaines contraintes professionnelles.

2. La société nous rend-elle solidaires ?

L'écriture personnelle prolonge le thème « Seuls avec tous » en invitant à examiner les formes de solidarité dans la société. La réponse doit être argumentée et mobiliser le corpus, des lectures et des connaissances personnelles.

Deuxième partie

Question Écriture personnelle. Répondez de façon argumentée à la question : « Selon vous, notre société nous rend-elle solidaires ? » Appuyez-vous sur les documents du corpus, vos lectures et vos connaissances personnelles.

Introduction. La société nous met en relation et organise des formes d'entraide, mais la proximité ne suffit pas à créer une solidarité durable.

Elle peut la favoriser. Le covoiturage et les échanges collaboratifs rendent des services ; 47 % des Français interrogés voient dans ces pratiques un moyen de rencontrer des gens et de nouer des liens. Le coworking peut rompre l'isolement, tandis que les associations et la protection sociale organisent une aide plus concrète.

Mais elle ne la garantit pas. Le document 1 relève que l'intérêt financier motive souvent ces échanges et que les liens créés restent parfois faibles. Le coworking décrit dans le document 2 ne produit pas toujours une véritable communauté. Chez Giono, le travail industriel réduit l'autonomie de l'ouvrier. Dans *Les Misérables*, au contraire, l'évêque qui accueille et aide Jean Valjean incarne une solidarité engagée. Ainsi, la société en crée les occasions, mais les individus et les institutions doivent les faire vivre.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La société rend la solidarité possible, mais ne la garantit pas : elle dépend d'engagements concrets et de formes d'entraide durables.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2019)

Bilan de l'épreuve : Le BTS Culture générale et expression, session 2019, code CULTGEN, dure quatre heures ; le coefficient n'est pas imprimé sur le sujet. Sur le thème « Seuls avec tous », l'épreuve demande une synthèse de quatre documents sur les pratiques collaboratives, le coworking, le travail artisanal et le covoiturage, puis une écriture personnelle sur la solidarité dans la société. Les parties valent respectivement 40 et 20 points.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Les pratiques collaboratives peuvent faciliter les échanges, mais leur motivation principale est souvent économique ou financière.
- Les plateformes créent fréquemment des liens faibles ; les associations et projets communs favorisent davantage des liens étroits.
- Le coworking met des travailleurs en présence, sans garantir la coopération, les échanges ni la concentration.
- Chez Giono, la division du travail réduit l'autonomie de l'ouvrier en le limitant à une tâche spécialisée.

Points de vigilance & attentes du jury

- Dans la synthèse, confrontez les documents et leurs nuances au lieu de les résumer successivement.
- Restez objectif dans la synthèse et distinguez les idées du corpus de votre opinion personnelle.
- Pour l'écriture personnelle, construisez une réponse argumentée avec des exemples et des références pertinentes.
- Respectez le barème annoncé : 40 points pour la synthèse et 20 points pour l'écriture personnelle.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser la synthèse des quatre documents ?

Repérez les idées communes et les oppositions, puis regroupez-les en axes cohérents. Présentez une progression ordonnée et restituez les points de vue du corpus sans ajouter votre opinion ni suivre simplement l'ordre des documents.

Q : Les pratiques collaboratives créent-elles nécessairement de la solidarité ?

Non. Le corpus montre qu'elles peuvent favoriser les échanges et les liens, mais aussi répondre à des intérêts individuels ou financiers. Le coworking met des personnes en présence sans garantir une coopération réelle.

Q : Comment répartir les points entre les deux parties ?

Le sujet attribue 40 points à la première partie, la synthèse, et 20 points à la deuxième partie, l'écriture personnelle. Il ne précise pas de répartition détaillée des points entre les critères de chaque partie.

Q : Dois-je utiliser des exemples personnels dans la synthèse ?

Non. La synthèse doit rester objective et s'appuyer sur les quatre documents du corpus. En revanche, l'écriture personnelle demande explicitement de mobiliser le corpus, vos lectures et vos connaissances personnelles pour argumenter.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbtsci.fr/assets/annales/bts-ci/E1 - Culture Générale et Expression (CGE)/2019/BTS CI - E1 - Culture Générale et Expression (CGE) - Session 2019 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Commerce International : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.